Journal », a donné à un de nos confrères les renseignements suivants :

J'ai déposé, en effet, à la fin du mois dernier, une plainte contre inconnu à la suite de certaines manœuvres tentées pour amener la baisse des actions du « Petit Journal ».

Je connaissais déjà ces manœuvres, et je me proposais d'y mettre un terme lorsque je fus avisé que les actionnaires du « Petit Journal » avaient reçu, le 25 février dernier, la circulaire que voici.

M. Prevet nous montre une circulaire à en-tête de la « Caisse du Moniteur de la Banque et de la Bourse », 8, rue St-Georges, dans laquelle il était annoncé que la société du « Petit Journal » « ne devait pas donner de dividende en 1907 ». Les porteurs, ajoutaient les signataires, ont tout intérêt à vendre des titres qui ont déjà subi une baisse considérable et dont la dépréciation ira s'accentuant.

— En présence de ces allégations mensongères, continue M. Prevet, mon devoir d'administrateur délégué des actionnaires du « Petit Journal » était d'informer la justice.

M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, entendit le directeur de la « Caisse du Moniteur de la Banque et de la Bourse », qui déclara qu'il n'était pour rien ni dans la rédaction ni dans l'envoi des circulaires.

— Quel but poursuivait-on en cherchant à déprécier les actions du « Petit Journal » ?

— Les auteurs de ces manœuvres avaient pour but d'accaparer le plus grand nombre possible d'actions du « Petit Journal » afin d'obtenir la majorité à l'assemblée générale des actionnaires qui doit avoir lieu dans les premiers jours d'avril. En tout cas, ils tentaient une véritable escroquerie en annonçant qu'on ne distribuerait pas de dividende pour l'année 1907.

Le directeur de la « Caisse du Moniteur de la Banque et de la Bourse », que nous avons vu également, nous a déclaré qu'étant absent dans le courant du mois de février dernier, un coulissier avec lequel il est en relations suivies d'affaires était venu dans les bureaux de la « Caisse du Moniteur », où il avait ses entrées et avait fait imprimer les circulaires en question sans le prévenir. Aussi, quand M. Berthelot lui demanda pour la première fois des explications à ce sujet, il ne savait même pas de quoi il s'agissait.

Au Crédit Minier

Les bureaux du Crédit Minier et Industriel 32, rue Blanche, et ceux de la Banque franco-espagnola, 1, rue Saint-Georges, sont fermés. Des agents stationnent devant les portes et maintiennent difficilement les nombreux curieux qui veulent y pénétrer ou qui désirent simplement voir.

Des groupes se forment devant l'immeuble. Ce sont des actionnaires qui viennent aux renseignements ; mais personne ne peut leur en donner. Il y a dans la foule des gens de toutes conditions, des ouvriers, des boutiquiers, de petits rentiers.

Ici, une vieille femme se lamente : elle a consacré trente mille francs, tout son avoir, à acheter des actions des sociétés lancées par M. Rochette. Ailleurs, c'est un petit Italien, qui a perdu une dizaine de mille francs que ses parents avaient péniblement amassés. Un officier en retraite, qui demeure à Nanterre, a versé quatre-vingt mille francs ; il ne lui reste plus que sa pension. D'autres personnes déclarent avoir vendu des obligations du Crédit Foncier ou de la Ville de Paris pour acheter des actions émises par le Crédit minier.

Plusieurs employés soit des bureaux de Paris, soit des agences de province, sont là. La plupart avaient mis de l'argent dans les affaires Rochette : un employé de l'agence d'Angers avait consacré à l'achat d'actions de plusieurs de ces sociétés une somme de 25.000 francs dont il venait d'hériter.

Les employés se réunissent

Une centaine d'employés des établissements Rochette parmi lesquels se trouvaient de nombreux représentants des agences de province, se sont rendus, en cortège, ce matin, dans les salons Coquet, boulevard de Clichy, où ils ont tenu une réunion.

Les avis étaient très partagés, d'aucuns s'acharnant à défendre le prisonnier alors que d'autres réclamaient contre lui d'énergiques sanctions. Aucune décision n'a été prise.

Un chef de service de la Banque franco-espagnole, que nous rencontrons à l'issue de cette réunion, nous déclara, à nouveau, que son patron sortira la tête haute du cabinet du juge d'instruction.

Et comme nous lui faisons remarquer que les chiffres écrasants publiés et par nous et par nos confrères démontrent, ou tout au moins, semblent démontrer que Rochette mena de gaîté de cœur ses clients à la ruine, il réplique :

— J'ai cité des chiffres exacts, hier. J'affirme que, lorsque l'opinion publique se sera ressaisie, on reconnaîtra que j'ai dit vrai et que de krach, il n'y en a pas, à proprement parler.

Actuellement, toutes nos valeurs cotées en Bourse baissant follement, la panique qui s'est emparée de notre clientèle explique cela aisément, mais d'ici quelques jours ces valeurs seront à nouveau en hausse, et ce, très sérieusement.

Patientez ! Vous verrez que l'avenir me donnera raison.

Ces observations, il faut le remarquer, sont uniformément faites par tous les coulissiers et financiers qui approchèrent Rochette, mais, croyons-nous, que par ceux-là seulement.

Le contre-coup en Bourse

La répercussion du krach du Crédit Minier et de la Banque Franco-Espagnole, n'a pas tardé à se faire sentir à la Bourse. Le marché de la coulisse se montre nerveux, et on assurait que la cause de ce malaise étaient les engagements pris vis-à-vis de Rochette par plusieurs maisons de coulisse.

On citait même le nom de l'une d'entre elles, la maison Quantin, Richard et Cie.

Au numéro 132 de la rue Réaumur, où sont installés les bureaux de la banque Quantin, on se refuse à confirmer ou à démentir la nouvelle.

En outre de la maison Quantin, qui perdrait dans le krach une somme dépassant 3 millions, deux autres coulissiers chargés d'opérer pour le compte de Rochette sur les actions du Manchon Hella, verraient leurs intérêts gravement compromis.

Rochette, assure-t-on, avait aussi chez un grand nombre de banquiers qui marchaient de pair avec lui, un découvert assez fort et de ce fait encore il faut s'attendre à des surprises prochaines.

A l'ouverture de la Bourse, on affirmait que le « pouf » du Crédit Minier pourrait atteindre 150 millions.

Les Cours dégringolent

L'effondrement des cours des valeurs émises par le financier Rochette, qui s'était manifesté dès hier n'a fait que s'accentuer aujourd'hui.

Voici, en effet, les cotes relevées cet après-midi à la Bourse.

Banque Franco-Espagnole...	50	et	150 fr.
Aujourd'hui	14	et	60 fr.
Manchon Hella	80	et	260 fr.
Aujourd'hui	20	et	55 fr.
Buisson Hella gaz Methane...	8	et	16 fr.
Aujourd'hui	2	et	11 fr.
Mines de Nerva	3	et	13 fr.
Aujourd'hui	2 50	et	7 fr.
Charbonnages de Laviana......			20 fr.
Aujourd'hui			2 fr.

Le « financier » de M. Rochette

On sait que M. Rochette était directeur d'un journal . « Le Financier ».

Malgré l'incarcération de son directeur, le « Financier », journal officiel de Rochette, a paru ce matin comme à l'ordinaire.

A la seconde page de son édition, il se borne — pour éviter de fournir des explications difficiles — à publier, sous le titre « Grosse émotion en Bourse », le filet suivant :

« Notre Administrateur-délégué, M. Rochette, a été arrêté provisoirement ce matin ; dans les circonstances actuelles, et pour sauvegarder nos intérêts *à tous et surtout* ceux de la clientèle, il convient de nous grouper autour de lui et de lui garder la confiance que nous avions en lui dans le passé.

« Tous les Actionnaires de Paris sont convoqués pour jeudi soir, salle des Agriculteurs ; M. Rochette fera l'impossible pour leur parler. Tous les actionnaires de province sont convoqués pour samedi soir, à *huit heures.*

« Il y a lieu, pour vous, de faire tout votre possible pour enrayer la panique qui pourrait se produire dans la clientèle ; nous avons la conviction que toutes les affaires entreprises par la maison donneront les résultats qu'on en attendait.

« Vos dévoués. »

En Bourse, des bruits contradictoires ont circulé. De ceux-ci, les seuls qui nous soient *officiellement confirmés*, concernent l'encaisse du Crédit Minier et Industriel, qui dépasserait 10 millions et la *conviction qu'on* a, en présence de ce fait, des grandes chances d'éviter un désastre financier pour une série d'affaires où de considérables intérêts de la petite épargne sont, du reste, engagés. On escompte qu'aucune panique ne se produira, comme c'est l'intérêt même des intéressés.

Une interpellation à la Chambre

Au sujet de l'affaire Rochette, M. Ceccaldi, député de l'Aisne, s'exprime ainsi dans les couloirs de la Chambre :

« On se souvient qu'au mois de novembre dernier, j'interpellai le gouvernement au sujet des actions des chemins de fer départementaux dont la Banque Franco-Espagnole venait de faire l'émission.

« Le lendemain, un de mes collègues m'apporta une circulaire confidentielle dans laquelle la Banque Franco-Espagnole annonçait à ses souscripteurs qu'elle les rembourserait.

« Or, après le krach qui vient d'éclater, je vais aller voir M. Briand, ministre de la justice. Mais j'estime d'ores et déjà qu'il est nécessaire qu'un débat soit institué à la tribune de la Chambre pour sauvegarder les intérêts de la petite épargne et pour départager les responsabilités.

« A mon avis, ce débat doit avoir lieu avant les vacances ».

Pour éviter les krachs

De différents côtés on nous pose cette question : Est-il donc impossible d'éviter de pareils désastres financiers ? La question est complexe. Nous l'avons posée à une personnalité qualifiée.

« On sait, nous a-t-elle dit, qu'à la faveur du « boom » provoqué l'an dernier à pareille époque par la hausse du cuivre, il a été introduit surtout sur le marché en banque et sur le marché libre, un nombre considérable d'actions de sociétés françaises et étrangères, ayant pour objectif le placement de leur propre papier. Ce sont ces valeurs que M. Neymark qualifiait si justement « d'éruptives ».

« La plupart de ces titres sont aujourd'hui invendables, et la perte subie de ce chef par l'épargne française atteint une somme dépassant plusieurs centaines de millions.

« Il est à craindre d'ailleurs que le krach Rochette soit à bref délai suivi d'autres krachs.

N'annonce-t-on pas que M. Gilbrun, substitut chargé de l'enquête préliminaire sur les affaires Rochette instruit en ce moment même une affaire à peu près identique. Mais cette fois, à l'encontre de Rochette, ancien groom, les personnalités compromises sont des mieux apparentées.

« La série des désastres menace donc de s'allonger terriblement ; aussi les pouvoirs publics seront-ils appelés tôt ou tard à s'occuper de cette question.

A notre avis ils devront tout d'abord reviser la loi sur les sociétés françaises par actions ; exercer une surveillance étroite sur l'introduction des valeurs étrangères en dehors du marché officiel ; rendre effective la responsabilité des administrateurs.

En ce qui concerne les fonctions de commissaires des comptes, instituer chez nous quelque chose dans le genre de la « Chartered accountant ».

Un projet de loi dans ce sens a, d'ailleurs été déposé sur le bureau de la Chambre, mais il n'est jamais venu en discussion.

Enfin mettre en cause, sinon la responsabilité des journaux financiers, celle des « lanceurs » de l'affaire.

Ce sont là et très succinctement, conclut notre interlocuteur, les moyens qui m'apparaissent de nature à rassurer l'épargne Française, si éprouvée depuis quelque temps ».

M. Cruppi et M. Rabier

Des journaux ayant annoncé que MM. Cruppi et Rabier, s'étaient entremis en faveur de Rochette pour empêcher les poursuites, l' « Agence Havas » communique la note suivante :

On nous prie de déclarer que M. Cruppi, ministre du Commerce, n'a jamais eu de relations avec M. Rochette qu'il ne connaît pas.

D'autre part, M. Rabier, député, vice-président de la Chambre, n'a fait à aucun moment des démarches auprès de M. le garde des sceaux en faveur de M. Rochette.

Au Parquet

Paris, 24 mars. — Bien que s'étant entretenu cet après-midi avec MM. Graux et Lemarquis, nommés hier liquidateurs judiciaires du Crédit minier et de la Banque Franco-Espagnole, et aussi avec M. Biot, sous-chef de la sûreté, M. Berr, juge d'instruction, ne s'est livré à aucun acte d'instruction.

Des plaintes continuent d'arriver au Parquet, mais elles ne se chiffrent pas par centaines ainsi qu'on l'a dit.

Depuis l'arrestation de M. Rochette, il en est seulement, à l'heure actuelle, parvenu une dizaine au procureur de la République. L'une de celles-là ne saurait même concerner le financier ; elle viserait plutôt un de ses employés.

Hier, en effet, vers trois heures, une vieille dame de la rue du Bac en relations d'affaires avec la Banque Franco-Espagnole, recevait la visite d'un employé de cet établissement, fermé depuis le matin ; elle ignorait, cela va sans dire, l'arrestation de M. Rochette, et sans difficulté, elle lui versa la somme de 2,000 francs qui lui était réclamée.

Elle se plaint aujourd'hui et la sûreté se préoccupe de rechercher l'encaisseur.

L'ÉMOTION EN PROVINCE

L'arrestation du financier Rochette a produit, dans les villes où il avait installé des succursales du Crédit minier, une vive émotion. A Toulon, à Lyon, à Bordeaux, notamment, de nombreuses personnes se sont rendues dans les locaux de cette société et y ont fait entendre leurs protestations.

Les administrateurs des agences ont été informés par le parquet de Paris qu'ils devaient surseoir à toute opération.

A Marseille

Plusieurs centaines de personnes se sont rendues ce matin aux guichets de la succursale du Crédit minier.

Elles demandaient des explications au directeur local, M. Rauchin.

Celui-ci a rassuré les clients et une pancarte ainsi conçue a été affichée sous le hall de la banque :

« Les mesures prises contre M. Rochette sont injustifiées. Un comité s'est constitué pour défendre les intérêts des porteurs garantis par 10 millions de dépôts en banque. »

Le parquet n'a opéré aucune perquisition et il n'a pas encore reçu d'instructions à cet égard. A onze heures, la banque a fait afficher qu'elle serait fermée pour deux jours et les portes se sont closes.

A Melun

Melun, 24 mars. — A Melun, où Rochette est né, et où sa rapide fortune avait eu un retentissement considérable, la nouvelle de sa déconfiture et de son arrestation a produit une sorte de consternation. Plus de 600 personnes stationnaient ce matin au coin de la rue de la Rochelle et de la rue Saint-Etienne, où se trouve la succursale du Crédit minier et industriel.

On assure qu'un très grand nombre de cultivateurs et de petits rentiers avaient confié leurs économies à leur compatriote.

Mme Rochette mère se trouve actuellement à Biarritz auprès de sa belle-fille.

Une perquisition a eu lieu ce matin à la succursale du *Crédit Minier et Industriel*. Rochette aurait débuté à Melun comme garçon coiffeur, chez un perruquier établi à 50 mètres environ de la succursale du Crédit Minier et Industriel ; il devint ensuite garçon de café.

Rochette venait deux fois par semaine au moins en automobile voir son père.

A Nantes

Nantes, 24 mars. — L'arrestation de M. Rochette a produit une grande sensation à Nantes ; la petite épargne serait très éprouvée. La succursale du Crédit Minier a été fermée dans la matinée, et il y a eu perquisition et apposition de scellés. Le directeur est absent depuis samedi.

A Saint-Etienne

Saint-Etienne, 24 mars. — La majeure partie des clients stéphanois du Crédit Minier et Industriel sont venus dans la journée déclarer au directeur qu'ils ne lui retiraient pas leur confiance.

La succursale comptait environ 1,200 clients. Son chiffre d'affaires atteignait plus de deux millions.

On a payé à guichets ouverts les comptes créditeurs, et les titres dûs à la clientèle ont été remis à la première demande.

A Dijon

Dijon, 24 mars. — La déconfiture de la Société du Crédit Minier et Industriel cause à Dijon une vive émotion. *Rien que* dans le département de la Côte-d'Or, on évalue les pertes à près de deux millions.

Aussitôt la nouvelle connue, de nombreux créanciers ont afflué au siège de la société, mais ils n'ont pu avoir que la confirmation de la nouvelle.

On a affiché à la porte de la succursale une dépêche ainsi conçue : « Mesure prise contre Rochette injustifiée. Conservez calme et dites à clientèle que comité se constitue pour défendre ses intérêts qui sont garantis par nos dépôts en banque s'élevant à 10 millions ».

L'émotion dans la Région

A LILLE

PLUS DE DOUZE CENTS LILLOIS SERAIENT VICTIMES DU KRACH ! — NOTRE ENQUETE

Comme nous le disions hier, le krach Rochette a en notre ville une pénible répercussion.

Combien de petits rentiers, de commerçants, d'employés, de mineurs et de veuves, voient sombrer leur rêve par la perte de leurs économies placées dans les sociétés fondées par Rochette ?

Beaucoup d'actionnaires de ces nombreuses sociétés possèdent des titres pour des sommes importantes. Certains ont pour 40 ou 60 000 francs d'actions !

D'autres, des fonctionnaires, des prêtres, etc., se disent porteurs d'actions pour des sommes variant de 800 à 5000 francs.

Aussi la panique est grande en ville. Les journaux de Lille et de Paris s'arrachent littéralement. La foule se porte aux vitrines des changeurs, dans les halls des banques qui affichent les télégrammes concernant le krach.

Devant la succursale de Lille

Les abords des bureaux du « Crédit Minier et Industriel », boulevard de la Liberté 107 ont, hier durant toute la journée présenté une extraordinaire animation.

A la première heure, les bureaux étaient envahis par *les clients de Rochette*, qui déçus dans leurs espérances, manifestaient bien haut leur mécontentement. [illegible] victimes du krach venant réclamer leur dépôt, alors que d'autres plus confiants se contentaient de demander des renseignements et, rassurés par les employés se retiraient souriants, satisfaits de savoir que leurs économies ne couraient aucun risque...

Nous devons à la vérité de constater que ces derniers composaient une bien infime minorité...

Aux carreaux des bureaux, sur les panneaux du couloir, des télégrammes, des lettres sont collés par les employés.

Ceux-ci ahuris par les cris de colère des malheureux, et gestes fiévreux des protestataires qui se pressent devant les guichets et encombrent la chaussée, ne savent où donner de la tête.

Les coups de téléphone se succèdent, les dépêches affluent... et quelles dépêches !

L'un *de ces télégrammes*, qui serait amusant si l'heure n'était tragique pour certains de ceux qui nous entourent, annonce gravement que jeudi soir une réunion pour les actionnaires de Paris se tiendra salle des agriculteurs. Qu'une autre aura lieu samedi pour les actionnaires de province. A ces réunions, dit cet abracadabrant télégramme, M. Rochette fera tous ses efforts pour y prendre la parole ».

Lorsque nous nous présentons aux bureaux, près de 1200 personnes se sont présentées pour réclamer leurs titres, ou les fonds. A quelques uns les titres furent remis mais quand à verser de l'argent, les employés déclarèrent n'avoir pas d'instruction à cet effet.

Nous demandons à parler au directeur de la succursale. Celui-ci est absent : il est parti à Paris, par le train de 3 h. 40 du matin.

L'employé qui nous répond nous montre une dépêche que le directeur M. Staquet-Derôme, *vient d'envoyer.*

La voici :

Le Parquet a trouvé dans la caisse du Crédit Minier, *sept millions espèces* et neuf millions Banque de France. Chaque affaire possède capitaux nécessaires pour roulement. Les dépêches du soir étaient tendancieuses, affaire politique et attaque des vendeurs à découvert. Priez clientèle être calme et surtout ne pas vendre. Attendre instructions supplémentaires concernant ce coup de Bourse. » Signé : Staquet.

Le complaisant *employé*, sur une question que nous posons concernant les sociétés des « Manchons Hella » et des « Buissons Hella » nous passe un autre télégramme :

« Directeur Société Hella déclare que l'usine Buisson fonctionne comme ordinaire. Partie industrielle nullement atteinte par cabale. Demande calme. — Signé : Maguigna, directeur Crédit minier ».

La justice fait fermer les Guichets

Sur commission rogatoire de M. Berr, juge d'instruction à Paris, le parquet de Lille chargeait hier M. Langevin, commissaire de police du 1er arrondissement de notifier à la succursale de suspendre toutes les opérations.

Lorsqu'à midi le *magistrat* se présenta dans les bureaux pour exécuter cette commission rogatoire, le public accueillit ce nouvel incident par de longs murmures.

Le bruit courait avec persistance que le parquet avait décidé une perquisition. A 6 heures du soir, le procureur de la Républi*que de Lille n'avait pas encore reçu de Paris* aucun mandat pour cette opération judiciaire.

Au dépôt général des « Manchons Hella »

Aux questions que lui ont posées hier les journalistes en quête d'informations, M. Martine, dépositaire général a répondu qu'en ce qui concernait la « Société des Manchons Hella » la panique lui paraissait injustifiée, l'affaire étant en bonne voie, le chiffre de vente s'élevant à un *millier par jour* environ. La société avait chargé la banque Rochette de recueillir les fonds, et c'est tout. Il ignore, *quant à lui*, si le banquier est intéressé dans l'affaire.

M. Martine convient que l'affaire des Buissons Hella » n'est pas encore en grande exploitation.

Telles sont résumées, *les déclarations* de M. Martine.

A Lens

LE KRACH A FAIT DE NOMBREUSES VICTIMES DANS LE BASSIN HOUILLER.

Le krach du Crédit Minier a provoqué une grosse émotion dans la région de Billy-Méricourt. En effet, lorsque le comité officiel des secours aux familles des victimes de la catastrophe de Courrières commença ses premières distributions, une nuée de démarcheurs s'abattit sur le pays. Aux veuves ils offraient en vente des titres des sociétés fondées par la banque Rochette, faisant miroiter les dividendes fabuleux qui faisaient de ces valeurs un excellent placement.

Beaucoup de ces pauvres femmes se laissèrent tenter, aussi on peut juger de leur *stupéfaction et de leur émotion* en apprenant hier que les papiers multicolores qu'on leur avait vendus n'avaient guère plus de *valeur que ceux qu'on négocie sur* le marché des pieds humides.

A Tourcoing

LE DIRECTEUR EST A PARIS. — LES OPERATIONS SONT SUSPENDUES

Toute la journée de mardi la succursale tourquennoise du Crédit Minier et Industriel établie au rez-de-chaussée d'un important immeuble, situé à l'angle des rues Carnot et des Orphelins a été assiégée par des gens anxieux. Cette succursale a été fondée il y a 18 mois et le Crédit Minier en avait confié la direction à M. Maximilien Pinet.

Dès qu'il eut connaissance de l'arrestation de son patron, M. Maximilien Pinet se rendit à Paris.

C'est Mme Pinet et un employé qui reçurent les nombreux clients que la perspective de perdre leur argent avait courroucés ; à ces derniers furent faites des réponses fort évasives ; « il n'y a rien de perdu... attendez etc... »

Dans la matinée, M. Tardy, l'excellent commissaire central s'est rendu aux bureaux de la *succursale* tourquennoise et a fait part à Mme Pinet de la mission dont il était chargé par le parquet de Paris. Toutes les opérations furent alors suspendues.

A leur sortie des bureaux de l'agence nous avons interogé quelques clients. A nos questions ils ne répondirent que par des hochements de tête navrés et de rares mots suffisamment éloquents : « Notre argent, monsieur, il est fichu ! »

Il est difficile de fixer aujourd'hui le nombre des victimes. Il doit être de 150, environ.

Le nombre est petit, mais les pertes n'en sont pas moins cruelles.

LES TELEGRAMMES DU DIRECTEUR

De Paris, M. Pinet expédia divers télégrammes qui furent affichés à la vitrine et que voici : « Mesure prise contre Rochette injustifiée. Conservez calme et *dites clientèle* que comité se constitue pour défendre ses intérêts qui sont garantis par nos dépôts en *banque s'élevant à 2 millions* ».

Puis :

« Parquet a trouvé caisse 7 millions, ban*que de France 9 millions*. Chaque affaire possession capitaux pour roulement. Dépêches après-midi tendancieuses. Il y a affaire politique et attaques des vendeurs à découvert. Priez clientèle d'être calme et d'attendre instructions concernant coups de bourse ».

Enfin :

« Réunion du personnel. — 400 employés ont signé protestation au ministre de la Justice; le parquet a agi légèrement et arbitrairement. Il y aura interpellation à la Chambre *des députés. A deux heures réunion* conseil administration du Crédit Minier et Industriel. A 5 heures réunion pour former comité défense des articles des journaux de Paris et de la province qui racontent des choses exagérées ; le télégramme de Fournier est mensonger ; aucun des directeurs n'a été arrêté. Je les ai vus moi-même et leur ai causé ».

PINET.

A Arras

Ce krach a fait des victimes à Arras où le Crédit Minier a une succursale, rue Pasteur.

M. Bastide, directeur de cette succursale, a été avisé par dépêche de l'arrestation de M. Rochette. Ce matin il a reçu du parquet l'ordre de suspendre les opérations de bourse et de banque. M. Bastide a reçu également de Paris, une lettre dans laquelle on lui écrit qu'on a retrouvé une dizaine de mil*lions et que les capitaux des banques* en rapports d'affaires avec le Crédit minier n'ont pas souffert. D'après cette lettre, jeudi aura lieu à Paris une réunion des actionnaires, devant lesquels M. Rochette rendra des comptes ; si son arrestation était maintenue une personne serait chargée de le remplacer à la réunion. Enfin cette lettre invite M. Bastide à réunir samedi, à Arras, les personnes dont les fonds étaient placés à la succursale.

Le chiffre d'affaires de la succursale d'Arras s'élèverait depuis trois ans à 5 ou 600.000 francs. Il n'y a pas seulement des Arrageois parmi les clients de la succursale, car elle faisait aussi des opérations dans le pays minier. On relève parmi les noms des déposants, ceux d'un certain nombre de veuves de Courrières. M. Bastide, directeur de la succursale perdrait, lui aussi, une somme assez importante.

Le Crédit Minier avait également une succursale à Bapaume où il y aurait, dit-on, plus de victimes qu'à Arras et où le chiffre *des pertes atteindrait 1.700.000 francs.*

LE CONFLIT du Bâtiment

LES DEUX PARTIS DANS L'EXPECTATIVE

Paris, 24 mars. — La situation ne s'est pas encore modifiée. Ouvriers et entrepreneurs restent dans l'expectative. Voici le texte d'une lettre que le président de la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie vient d'adresser à ses collègues :

Monsieur et cher confrère,

Des renseignements que je viens de recevoir, il résulte que la confédération générale *du travail et les meneurs de certain* syndicat, sentant que le mouvement qu'ils ont provoqué contre nous se retourne contre eux et ne peut aboutir à cause de l'étroite solidarité qui nous unit, ont imposé à ceux de nos ouvriers qui avaient quitté les chantiers de reprendre le travail, en acceptant la journée de dix heures et les salaires offerts par nous, mais à la condition de continuer le sabotage si bien organisé depuis deux ans.

« Sur dix heures, ont dit les chefs syndicalistes, vous n'en ferez, au plus, que huit et demie, car ce n'est pas trop d'une heure pour cirer ses souliers et d'une demi-heure pour se laver les mains ». (Textuel).

Ce serait, mon cher confrère, si nous acceptions cette manière de faire, jouer un jeu de dupes, contraire aux intérêts de nos ouvriers et aux nôtres. Cela ferait, au contraire, admirablement l'affaire des meneurs irresponsables de la Confédération générale du travail, qui escomptent déjà pour nous *faire marcher les cinq cents millions* de travaux dont parlait, ces jours derniers, le préfet de la Seine, dans un rapport au Conseil municipal.

Les offres que nous avons faites aux délégués des syndicats sont solidaires les unes des autres et elles ne peuvent, en conséquence, être disjointes. Il faut donc qu'il soit bien entendu que les travaux ne seront continués sur nos chantiers que si le programme économique que nous avons délibéré et proposé à nos ouvriers est accepté dans son intégralité.

En conséquence, je vous prie de faire placarder dans tous vos chantiers les affiches pointes à cette lettre et de n'embaucher aucun ouvrier qui n'ait signé le carnet que vous recevrez en même temps.

Il est bien entendu que les prix offerts ne seront payés qu'à partir du 6 avril, si le nombre d'ouvriers est suffisant pour maintenir les chantiers ouverts.

M. Villemin recommande ensuite à ses collègues de rester *en contact direct* avec leurs ouvriers :

Nous devons, dans l'intérêt de tous, chercher à leur inspirer *confiance* et vous ne devez cesser de leur répéter, dans tous vos rapports avec eux, que nous sommes décidés à *examine*, je ne dirai pas avec bienveillance, mais avec équité, toutes les réclamations sérieuses qui nous seraient soumises.

Il faut que chaque jour, nous nous tenions au courant de la situation qui leur est faite et cela afin de pouvoir y remédier sans

---

FEUILLETON DU 25 MARS. — N. 2

LE SATYRE DE WAGNONVILLE

Le logeur ne put rien dire, si ce n'est que son locataire se levait fort tard, passait dehors ses après-midi et ne rentrait qu'à une heure fort avancée de la nuit ; qu'il n'avait reçu aucune lettre, aucune visite, si ce n'est celle d'un homme brun en complet gris, venu justement la veille du crime.

Et c'est en compagnie de cet homme que, ce même jour, Charles Maurice était sorti de l'hôtel pour n'y plus rentrer.

La préméditation s'établissait par ce fait de l'intervention plusieurs fois constatée de l'homme en complet gris.

Mais quels étaient ces deux hommes ? Quel mobile avait pu les pousser à commettre ce crime préparé de longue main ?

Un mystère presque insondable couvrait les moindres circonstances de cette affaire, et il fallait qu'un hasard véritablement merveilleux eût servi les assassins, ne fût-ce que pour faire agréer immédiatement par Mme Davidson ce valet aux allures de gentleman.

Dans tous les cas, il était indéniable que les assassins étaient prévenus à l'avance de l'arrivée de l'Américaine, de son habitude de demander un valet de chambre au bureau de la rue des Oyers.

Alors, le placeur lui-même avait peut-être commis autre chose qu'une négligence... peut-être avait-on payé sa complicité ?

Le pauvre homme paraissait navré de la fermeture de sa maison, et si peu intelligent, malgré son air en dessous, que le juge d'instruction ne s'arrêta pas à cette hypothèse.

D'autre part, l'ignorance où était la justice des sommes ou de la valeur des bijoux volés pouvait faire supposer que l'effraction de l'armoire n'était qu'un stratagème habile pour masquer le véritable mobile du crime.

Et d'ailleurs, le lendemain du crime, Charles n'avait-il pas dû vendre sa fourrure pour se procurer de l'argent, ainsi que la déposition du fripier l'avait fait constater ?

Le mobile pouvait donc être la disparition de Mme Davidson, dont l'immense fortune devait exciter bien des convoitises.

Is reus cui prodest, dit l'adage latin, et on se trouvait alors en face de la hautaine figure de M. John Charley, l'unique héritier des millions de la vieille dame.

Et la réputation de M. Charley paraissait inattaquable.

Il y avait bien eu autrefois quelques petites brouilles entre sa tante et lui, mais sa probité n'avait jamais été mise en doute, et il était très bien vu dans la colonie américaine.

L'hypothèse de la complicité du neveu semblait également invraisemblable.

Dans tous les cas, quel que pût être le mobile du crime, les magistrats sentaient qu'ils avaient affaire à forte partie.

Il convenait, si l'on voulait aboutir, de n'ébruiter aucun des indices sur lesquels ils comptaient pour démêler les fils d'un écheveau aussi embrouillé.

La divulgation par les journaux de leurs découvertes ne pouvait qu'entraver l'instruction en prévenant les assassins de la direction des recherches ; aussi ne firent-ils à la presse que des communications vagues, propres simplement à calmer l'opinion publique en lui faisant espérer un éclaircissement prochain et un dénouement de nature à rassurer les esprits.

A vrai dire, ils n'y comptaient guère, persuadés que déjà les criminels avaient trouvé un abri sûr au-delà de la frontière et se riaient de leurs efforts.

Seul, Jomard ne désespérait pas et se frottait les mains en répondant à ceux qui l'interrogeaient :

— J'ai mon bouton de culotte... je suis persuadé que ça me suffira... vous verrez !

PREMIERE PARTIE

L'AGENCE BERTRAND ET Cie

I

Un des premiers jours du mois d'avril 1887, vers cinq heures du matin, un voyageur débarqua à la gare de Lille. Il portait à la main une petite valise.

Cet homme, de tournure distinguée et de *haute taille, faisait* songer par sa physionomie et sa barbe grise à l'Henri IV popularisé par la gravure.

Il gagna pédestrement l'hôtel de France, situé rue Esquermoise, où on le reçut avec les marques de déférence qu'on a l'habitude de prodiguer aux clients de vieille date.

Le voyageur arrêta une chambre située au premier étage puis, après quelques soins donnés à sa toilette, il descendit.

Il hésita un instant sur le trottoir, consulta sa montre, puis lentement et de l'air d'un homme qui se sent du temps devant lui, il s'achemina vers la rue Nationale, s'intéressant aux premiers mouvements de la vie lilloise, à cette heure matinale.

Quelques voitures de maraîchers passaient avec un cahot bruyant venant de la Halle et s'en allant vers la gare. La voix plaintive de marchands de journaux jetait dans l'air les premiers cris du jour. Des travailleurs se hâtaient, des ouvrières trottaient menu par bandes en se contant mille choses avec des éclats de rêve. Des carrioles de marchands de lait faisaient en passant un grand bruit de ferblanterie secouée. Tout semblait gai et lumineux comme pour se mettre à l'unisson des premiers rayons de soleil qui [illegible] de l'azur du ciel printanier à celui des brumes qui errait aux confins des rues.

Le promeneur admirait cette clarté matinale entre toutes choses parmi les hautes maisons de Lille où dormaient encore les heureux de la fortune. *Il semblait à son* aise dans l'air frais de cette heure première. Portant la cinquantaine avec l'aisance que donne et conserve une vie de mouvement, il était vêtu d'un simple costume de chasse comme on en est assez peu accoutumé à voir dans les rues des cités.

Tout le monde se hâtant, personne ne le remarqua et ne troubla la quiétude de sa promenade.

Cependant, au bout d'un instant, le promeneur ayant consulté sa montre, pressa le pas tout en marchant prit son portefeuille et [illegible] une adresse.

Il remontait d'un pas rapide la rue Nationale au delà de la rue Solférino et gagnait la rue du Port où il s'engageait.

Devant une porte cochère monumentale, il s'arrêta après avoir examiné le numéro peint sur le fronton.

Il touchait au port.

Mais il croisa une demi-heure encore, devant cette entrée sans oser se la faire ouvrir.

Il était et se sentait, lui campagnard, encore en avance sur les habitudes du citadin.

La demeure était une de ces vieilles maisons du XVIIIe siècle, comme certains grands seigneurs s'en étaient fait bâtir, sous Louis XV, hors des portes de Lille. A la fois rendez-vous de chasse, maison de campagne et refuge pour aventures galantes, elles avaient été édifiées avec une sobre coquetterie et une allure un peu rustique.

Depuis que l'on avait réuni les faubourgs de Lille à la cité même, en abattant les remparts qui de ce côté, jadis, passaient à l'em*placement actuel de la place de Strasbourg*, la demeure du XVIIIe siècle avait été tout à fait déchu de son rang seigneurial et l'industrie lilloise l'avait accaparée comme tant d'autres.

Les logis étant grands, plusieurs locataires occupaient la maison et un concierge *avait été installé au rez-de-chaussée.*

Notre voyageur s'engagea sous la porte, examina un instant les innombrables pancartes *clouées à droite et à gauche*, dénombrant les industries exercées dans la maison, puis n'y trouvant pas sans doute le renseignement qu'il cherchait, il frappa au carreau de la loge.

— Monsieur Bertrand demeure bien toujours ici ?

— Au premier... porte à droite ! grogna le concierge.

L'étranger grimpa par un escalier sombre jusqu'au premier étage.

Une plaque portant ces simples mots : *Bertrand and Co*, frappa ses regards.

Sans hésiter, *comme quelqu'un qui connait les êtres*, il tourna le bouton et entra.

Un gamin de quinze ans, à la mine futée *de gavroche*, était occupé à balayer un petit salon tendu de vert, entouré de banquettes de moleskine.

Dans un angle, un petit bureau de bois blanc.

Sur les murs, des affiches annonçant des ventes, des promesses de récompenses à qui rapporterait un *bijou perdu* ou un chien égaré...

— Monsieur Bertrand est-il visible ? demanda l'étranger.

— Le bureau n'ouvre qu'à dix heures, répliqua le gamin, sans répondre à la question.

— *Je vous prie*, insista le visiteur d'un ton ferme, qui en imposa au petit groom, de faire passer ma carte à monsieur Bertrand, s'il est là !

Il appuya sur les derniers mots.

Le groom, sans mot dire, ouvrit une porte masquée par un tambour, et disparut.

Il revint presque aussitôt et, s'effaçant pour laisser passer l'étranger :

— Si vous voulez vous donner la peine d'entrer, monsieur...

Le visiteur obéit et se trouva en présence d'un homme de haute taille, de profil et d'accent méridional, à cheveux et à favoris d'un noir bleu.

L'aspect de cet homme vêtu de noir de la tête aux pieds, aux yeux vifs, au nez long et arqué depuis sa racine, déconcertait un peu.

Il eût été difficile de lui assigner un âge.

La vue du nouveau venu parut causer à M. Bertrand un vif étonnement, car, tout en se levant et en le saluant avec une nuance de respect, il ne put retenir cette exclamation :

— *Comment*, vous ici, monsieur le comte ! Du diable si je pensais à vous !

— Moi-même, monsieur Bertrand ! répondit l'inconnu en s'asseyant familièrement, avant même qu'il y eût été invité, moi-même ! Je suis encore de ce monde ! Or, ajouta-t-il, j'ai de nouveau recours à vous, mais j'imagine, cette fois, pour la dernière fois de ma vie.

— Il faut voir venir, monsieur de Bury, on ne sait jamais, il faut voir venir ! riposta M. Bertrand.

(A suivre).

Oscar METENIER.